

| | |
|--|---|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p> | <p>Délibération n°: 040-2026</p> <p>Du : 21 avril 2026</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 8 pouvoir : 3 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 15 avril 2026</p> |
|--|---|

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,
Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Thierry Vincent,
Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Mise en vente d'un bien sise allée des Châtaigniers

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 026-2023 en date 2 juin 2022 désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant, que le terrain lot n°1 situé face au 5 bis allée des Châtaigniers appartenant au domaine privé communal,

Considérant, l'estimation de la valeur vénale du bien situé face au 5 bis allée des Châtaigniers établie par le service des Domaines,

Considérant, que cette parcelle, d'une superficie de 592 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune de Béthemont-la-Forêt,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

| Résultats des votes | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------|------|--------|------------|
| Nombre de voix | 11 | - | - |

Décide, l'aliénation de l'immeuble situé face au 5 bis allée des Châtaigniers, lot n°1 appartenant au domaine privé communal,

Approuve, la vente du bien immobilier situé face au 5 bis allée des Châtaigniers cadastré lot n°1 d'une contenance de 592 m² pour un prix de 200 000.00 € deux cent mille euros,

Autorise, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les actes se rapportant à cette mise en vente,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 avril 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

